

<b>Procès-Verbal du conseil municipal du 23 juin 2010</b>
---

**Nombre de conseillers en exercice** : 27  
**Nombre de présents** : 18  
**Nombre de votants** : 18 + 6 procurations = 24  
**Convocation transmise le 17 juin 2010**

L'an deux mil dix, le vingt trois juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle de la mairie, sous la présidence de Yves Debien, Maire.

**Présents** : Françoise Auger, Maryline Auriaux, Patrice Baudry, Michel Bouchet, Annie Caillon, Guy Cornut, Yves Debien, Jean-José Febrero, Lucette Frappier, Chantal Gaudichau, Marylène Guérin, Yves Horcholle, Nathalie Lecellier, Françoise Lemaire, Jacques Pineau, Catherine Suire, Gilles Thomas, Liliane Vacher

**Absents ayant donné pouvoir** : Philippe Don (Pouvoir à Marylène Guérin), Jean-Jacques Epron (Pouvoir à Yves Debien), Sylvie Houte (Pouvoir à Chantal Gaudichau), Delphine Lourdez (Pouvoir à Michel Bouchet) Michel Thébault (Pouvoir à Françoise Lemaire), Olivier Ubéda (Procuration Liliane Vacher)

**Absents excusés** : Michel Daviet, Jérôme Lambert, Marie-Laure Mascrier

**Nomination du secrétaire de séance** : Patrice Baudry

\*\*\*\*\*

**Procès-verbal de la séance du 19 mai 2010**

Le procès-verbal de la séance du 19 mai 2010 est adopté à l'unanimité.

**Arrêtés du Maire dans le cadre de ses délégations**

M le Maire informe l'assemblée qu'il a pris l'arrêté suivant en vertu de la délégation n° 4 :  
 Arrêté n° 50 du 17 juin 2010 décidant de l'attribution du marché de fourniture d'une tondeuse pour le service Espaces verts à HDM Mécanique de Melle pour un montant de 27 990 € HT.

**M le Maire accueille Madame Sandie Birot, chargée de communication du SICTOM de Loubeau,** et mise à disposition du SMITED, et la remercie de sa présence.

Le SICTOM couvre 66 communes, soit 42 000 habitants regroupés en cinq communautés de communes. La collecte des ordures ménagères (OM) s'effectue à l'échelle de la communauté de communes. Le SICTOM possède la compétence tri sélectif. Il trouve son financement dans la taxe d'enlèvement des OM ou redevance. Le SMITED a pour mission le traitement des déchets.

Madame Birot informe l'assemblée des différents paramètres de la gestion des déchets et des enjeux suite au Grenelle de l'Environnement.

**Construction d'une résidence Jeunes : attribution du marché de travaux**

(suite des délibérations n° 137 du 10 novembre 2009 et n°10 du 27 janvier 2010)

Ayant entendu l'exposé de Jacques Pineau, Président de la Commission d'Appel d'Offres, sur avis de la Commission, suite à l'appel public à la concurrence, à l'unanimité, l'assemblée décide d'attribuer le marché de travaux à :

Lot 1 – Gros œuvre : Entreprise Contival (Lusignan) pour un montant de 148 000 € HT

Lot 2 VRD : Entreprise STPM (St Léger de la Martinière) pour un montant de 66 394,83 € HT

Lot 3 – Etanchéité : Entreprise Chatel Etanchéité (17-Salles sur Mer) pour un montant de 36 467,61 € HT

13

10

- Lot 4 – Charpente/ossature bois/bardage : Entreprise CILC (Saintes) pour un montant de 115 990,63 € HT
  - Lot 5 – Menuiserie intérieure bois : Entreprise Bidaud (St Jean d'Angély) pour un montant de 16 821,19 € HT
  - Lot 6 – Menuiserie extérieure : Entreprise SMCC (79 - St Maurice la Fougereuse) pour un montant de 138 266,56 € HT
  - Lot 7 – Cloison/faux plafond : Entreprise Bidaud (St Jean d'Angély) pour un montant de 45 593,14 € HT
  - Lot 8 – Sol collé : Groupe Vinet (86 - Migné Auxances) pour un montant de 32 402,16 € HT
  - Lot 9 – Peinture : Entreprise MC Peinture (Niort) pour un montant de 21 917,23 € HT
  - Lot 10 – Electricité : Entreprise St Eloi Fougère (86 – Montamisé) pour un montant de 50 144,44 € HT
  - Lot 11 – Plomberie/sanitaire/chauffage : Entreprise Seguin (St Léger de la Martinière) pour un montant de 69 702,86 € HT + option chaudière bois pour un montant de 17 811,10 € HT
  - Lot 12 – Ascenseur : Entreprise Otis (La Rochelle) pour un montant de 22 400 € HT
  - Lot 13 – Isolation par l'extérieur : Entreprise Rouvère (Niort) pour un montant de 19 632 € HT
- Soit un coût total de 783 732, 65 € HT + option à 17 811,10 € HT

*Pour mémoire : l'estimation du maître d'œuvre s'élevait à 782 500 € HT sans l'option.*

**Construction d'une résidence Jeunes – chaudière bois : demandes de subvention**

A l'unanimité, l'assemblée accepte de traiter ce point non inscrit à l'ordre du jour initial. Après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée autorise M le Maire à solliciter des subventions auprès de l'ADEME et de la Région pour soutenir l'acquisition d'une chaudière bois au taux le plus élevé possible.

**Reconversion de l'Unité de soins longue durée (USLD) de l'ancien hôpital en pôle tertiaire – attribution du marché de travaux**

(suite des délibérations n° 11 du 27 janvier 2010 et n° 47 /48 du 19 mai 2010)

Ayant entendu l'exposé de Jacques Pineau, Président de la Commission d'Appel d'Offres, sur avis de la Commission, suite à l'appel public à la concurrence, à l'unanimité, l'assemblée décide d'attribuer le marché de travaux à :

- Lot 1 – Maçonnerie : Entreprise Niortaise de Construction (Niort) pour un montant de 76 008,80 € TTC
- Lot 2 – Couverture : Entreprise Renaud (Melle) pour un montant de 24 022,30 € TTC
- Lot 3 – Menuiserie extérieure : Entreprise Moynet Alu (Chauray) pour un montant de 13 333,61 € TTC + option « révision générale des ouvertures » d'un montant de 4 800,45 € TTC
- Lot 4 – Cloisons sèches : Entreprise Socobat (Chef Boutonne) pour un montant de 87 054,67 € TTC
- Lot 5 – Menuiseries bois intérieures : Entreprise Audis (Niort) pour un montant de 74 211,06 € TTC
- Lot 6 – Faux plafonds : Entreprise Bouyer (St Jean d'Angély) pour un montant de 44 687,24 € TTC
- Lot 7 – Carrelage-faïence : Entreprise Technisol (Mougon) pour un montant de 9 602, 38 € TTC
- Lot 8 – Peinture/revêtements muraux : Entreprise Girard (86 - St Sauvant) pour un montant de 69 998,65 € TTC
- Lot 9 – Revêtements de sol : Entreprise Bourdet (Niort) pour un montant de 87 009,10 € TTC
- Lot 10 – Ascenseur : Entreprise Otis (La Rochelle) pour un montant de 66 856,40 € TTC
- Lot 11 – Plomberie-sanitaire : Entreprise St Eloi Fougère (86 - Montamisé) pour un montant de 94 332,62 € TTC +
- Lot 12 – Chauffage/ventilation : Entreprise Hervé Thermique (Niort) pour un montant de 96 860,69 € TTC

03 79

Lot 13 – Electricité : Entreprise Seguin (St Léger de la Martinière) pour un montant de 107 512,54 € TTC

Soit un coût total de travaux de 856 290,51 € TTC.

Pour mémoire : l'estimation du maître d'œuvre s'élevait à 922 594 € TTC.

### **Restructuration des WC publics : attribution du marché de travaux**

(St Hilaire et centre ville)

Ayant entendu l'exposé de Jacques Pineau, Président de la Commission d'Appel d'Offres, sur avis de la Commission, suite à l'appel public à la concurrence et à l'analyse des offres qui a révélé des discordances dans les prestations ou les prix proposés, considérant qu'une négociation est en cours avec les entreprises, à l'unanimité, l'assemblée décide de reporter cette décision à une séance ultérieure du conseil municipal.

### **Remplacement des menuiseries des écoles : attribution du marché de travaux**

A l'unanimité, l'assemblée accepte de traiter ce point non inscrit à l'ordre du jour initial.

Suite à l'appel d'offres, six entreprises ont retiré un dossier et deux ont répondu.

Le marché se décompose en trois lots : Ecole du Simplot – Ecole Jacques Prévert – Ecole Jules Ferry.

Ayant entendu l'exposé de Jacques Pineau, Président de la Commission d'Appel d'Offres, sur avis de la Commission, suite à l'appel d'offres ouvert, à l'unanimité, l'assemblée décide d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise Moynet Alu (Chauray) pour un montant de 246 906,87 € HT.

### **Fiscalité directe locale : fixation du taux de cotisation foncière des entreprises (CFE)**

Dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, les entreprises sont désormais soumises dès 2010 aux impôts suivants :

- Cotisation foncière des entreprises (CFE) qui est le produit de la valeur locative cadastrale de l'entreprise par un taux (taux voté par les communes) ;
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;
- Impositions sur les entreprises de réseaux (IFER).

La somme de ces impôts constitue la Contribution économique territoriale (CET).

Après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée adopte un taux de CFE de 17,44 % (identique au taux de taxe professionnelle adopté en 2009).

### **Restauration scolaire : tarifs**

La commission scolaire s'est réunie le 22 juin. Au regard des remarques de la commission qui émet un avis différent de celui de l'exécutif, M le Maire propose à l'assemblée, qui l'accepte, que cette question soit reportée au conseil municipal d'août, afin de poursuivre la réflexion.

Michel Bouchet précise que l'avis rendu par la commission est un avis unanime.

M le Maire indique que la ville ne répercute pas les augmentations de coût de revient des repas depuis plusieurs années : aujourd'hui la part de la ville est de 66% (contre 34 % pour la part famille). Michel Bouchet souligne que la ville a servi 3 600 repas de moins en 2009 qu'en 2008 alors que le nombre des enfants fréquentant la cantine a diminué de 12 ; ce qui laisserait à penser que la fréquentation devient plus « volatile ». Le défi, avant d'envisager une forte augmentation, pourrait être de « regagner » ces repas perdus en améliorant la fidélité. Des pistes sont à explorer telles l'instauration de la forfaitisation et l'augmentation du nombre de facturation. Il ajoute que le restaurant scolaire est un élément important de l'attractivité des écoles.

M le Maire n'ignore pas que le prix des repas est plus élevé à Melle. Cependant, la ville propose de nombreux services à ses administrés et à ceux des communes voisines (cinéma, médiathèque, par exemple). C'est pourquoi la part des services financés par l'impôt des Mellois se doit d'être

contenue. Ce qui n'est pas le cas des communes voisines qui ont le loisir de maintenir des tarifs de cantine bas.

Considérant que le coût matière est relativement faible (23% du coût de revient) et que, de ce point de vue, la marge de manœuvre l'est aussi, Patrice Baudry interroge sur les pistes possibles de réduction des coûts de fabrication.

M le Maire rappelle que la restauration scolaire s'effectue sur trois lieux différents : à terme, une réflexion sera à mener sur les frais de structures.

### **Garderie périscolaire : tarifs**

La commission scolaire s'est réunie le 22 juin. Au regard des remarques de la commission qui émet un avis différent de celui de l'exécutif, M le Maire propose à l'assemblée, qui l'accepte, que cette question soit reportée au conseil municipal d'août, afin de poursuivre la réflexion.

### **Centre Régional d'Art Roman (CRAR) : convention avec la Région Poitou-Charentes et le Syndicat mixte d'action pour l'aménagement du Pays mellois dans le cadre du Pays d'art et d'histoire**

La région Poitou-Charentes loue actuellement des locaux à la ville situés au centre St Joseph pour y accueillir le Centre Régional d'Art Roman (CRAR).

Afin de poursuivre autour du CRAR le développement d'un pôle régional de ressources et d'expérimentations dans le domaine de la valorisation de l'art roman et plus généralement du patrimoine, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée autorise M le Maire à signer une convention d'une durée de trois ans avec la Région Poitou-Charentes et le Pays mellois, définissant les conditions de ce développement. De plus, elle autorise M le Maire à mettre gracieusement à disposition du Pays mellois l'hôtel de Menoc et la future salle de colloques pour les activités liées à la mission du CRAR, et s'engage à associer le CRAR à la programmation et au fonctionnement de la salle de colloques, de la cité de caractère, à l'élaboration du projet de Pôle Patrimoine à l'hôtel de Menoc et plus généralement à sa politique de mise en valeur du patrimoine notamment roman.

Le Pôle Patrimoine accueillera au sein de l'hôtel de Menoc le service Pays d'Art et d'Histoire du Pays mellois (dont le projet de Centre d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine), la Société archéologique, le dépôt de fouilles et le CRAR.

### **Fondation du Patrimoine : taux d'intervention de la ville aux projets mis en œuvre par des particuliers non imposables**

Depuis 2009, la ville subventionne (dans la limite de 10 000 € par an pendant trois ans) les projets de restauration et de mise en valeur du patrimoine non protégé par l'Etat, situé dans la zone de protection du patrimoine architectural et paysager (ZPPAUP) de la ville, portés par les particuliers, via la Fondation du Patrimoine qui a en charge l'instruction des dossiers.

Actuellement le taux d'intervention est le suivant :

- personnes imposables = 1 % ville de Melle / 4 % Conseil Général + défiscalisation
- personnes non imposables = 1 % ville de Melle / Conseil Général 10 %.

Considérant que le Conseil Général a décidé de mettre fin à ses aides, et dans le but de maintenir l'attractivité du dispositif pour les personnes les moins favorisées, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée adopte un taux global d'intervention de 15%, plafonné à 1 500 €, pour les porteurs de projets non imposables.

Cette aide continue à être cumulable avec celle des Petites Cités de caractère.

### **Régie de recettes du camping municipal : taxe de séjour**

La régie de recettes du camping municipal a été créée par délibération du 25 mars 1994 et encaisse les produits suivants : « redevances de séjour sur le camping municipal ».

03 40

Considérant l'instauration d'une taxe de séjour à l'échelle du Pays (cf information faite lors de la séance du 19 mai 2010), après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée décide d'ajouter la taxe de séjour dans la liste des produits que la régie est autorisée à encaisser.

### **Régie de recettes du gîte d'étape : annulation de la délibération du 26 juin 2002**

Par délibération du 26 juin 2002, l'assemblée a créé une régie de recettes auprès du centre socio culturel du Mellois et une sous régie auprès de l'Office de tourisme de Melle.

Considérant que l'Office du tourisme de Melle a été dissout, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée décide d'annuler la délibération du 26 juin 2002.

M le Maire informe que dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil municipal, il prendra un arrêté décidant de la création d'une régie de recettes dont les régisseurs seront des membres de l'Office de tourisme de Pays.

### **Subvention de fonctionnement aux associations**

(suite des délibérations n°39 du 21/04/10 et 51 du 19/05/10)

Sur avis de la commission Vie associative, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée décide d'octroyer une subvention de 150 € au Club de plongée, au titre de la subvention de fonctionnement 2010.

### **Subvention exceptionnelle : Club Sportif Mellois (CSM)**

Sur avis de la commission Vie associative, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 500 € en faveur du CSM à l'occasion de sa participation exceptionnelle à un Championnat inter-régional de water polo.

### **Accroches de l'Été : demande de subvention à la Région via le Commission Régionale du Développement Durable (CRDD)**

Les années paires (= année sans biennale internationale d'art contemporain), la ville met en œuvre avec l'aide des associations locales un certain nombre d'animations en faveur des habitants et des touristes afin de maintenir un bon niveau d'offre d'activités culturelles.

Les Accroches de l'Été 2010 regroupent treize structures participantes autour de deux projets phares : la journée inter-associative le 31 juillet dans le Parc de la Garenne et la manifestation « Adieu St Thibault » le 29 août à l'occasion de la fermeture définitive de la piscine d'été.

Le projet prévisionnel s'élève à 12 283 € TTC.

Après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée autorise M le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès de la Région Poitou-Charentes dans le cadre du CRDD.

### **Subvention exceptionnelle : La Ronde des Jurons pour deux concerts sur la route**

Dans le cadre des animations estivales (autrefois mises en œuvre par l'Office de tourisme de Melle), la ville souhaite promouvoir deux « concerts sur la route » organisés par l'association La Ronde des Jurons.

Après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 300 € à La Ronde des Jurons.

### **Chantier International de jeunes : convention avec l'association Solidarités Jeunesses Poitou-Charentes**

Dans le cadre de l'organisation du chantier international de douze jeunes volontaires étrangers (ainsi que des jeunes résidant sur la commune) du 2 au 26 juillet qui a pour objet l'aménagement d'une aire de pique-nique dans le parc de la Bretagne, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée autorise M le Maire à signer une convention définissant les conditions financières et d'accueil avec l'association Solidarités Jeunesses Poitou-Charentes, responsable de l'encadrement pédagogique des jeunes adultes pendant la durée du séjour. La ville apportera son concours à

PS YD

l'association à hauteur de 2 850 € (dont 1 000 € d'achat de matériel et matériaux et 500 € de frais de location d'un minibus).

### **Subvention exceptionnelle : Centre socio-culturel du Mellois pour le chantier loisirs**

Fort des expériences menées en 2008 (réhabilitation de la mare de la Maladrerie) et 2009 (stabilisation des berges de la Béronne), le Centre socio-culturel du Mellois organise un chantier loisirs d'une semaine durant le mois d'août en partenariat avec la ville de Melle en vue de l'aménagement du secteur du lavoir de Loubeau.

Le chantier sera ouvert à seize participants.

Après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 800 € au Centre socio-culturel du Mellois pour la mise en œuvre de ce projet. (Le coût prévisionnel du projet d'élève à 2 225 €).

### **Convention d'utilisation de la cuisine centrale et du véhicule de livraison avec le Centre socio-culturel du Mellois**

La ville de Melle met à disposition du Centre socio-culturel sa cuisine centrale Allenet ainsi que son véhicule de livraison lors des vacances scolaires estivales.

Après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée autorise M le Maire à signer la convention reconduisant les modalités de ces mises à disposition pour l'été 2010.

### **Convention entre les communes de Celles sur Belle, Chef Boutonne, Lezay et Melle : manifestation « Petits salons » organisée par les bibliothèques municipales respectives**

A l'unanimité, l'assemblée accepte de traiter ce point non inscrit à l'ordre du jour initial.

Par délibération n° 34 du 24 mars 2010, l'assemblée a autorisé M le Maire à solliciter au nom de la ville, pour le projet « Voyage au cœur du livre », une subvention d'un montant de 1 500 € auprès de la Région via le Syndicat Mixte du Pays Mellois et de 2 000 € auprès du Conseil Général (coût prévisionnel du projet = 5 180 €).

L'objet de la manifestation est le suivant : faire découvrir les métiers du livre auprès des enfants et des adultes par le biais de rencontres avec des professionnels. La manifestation a été baptisée « Petits salons ».

Après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée autorise M le Maire à signer la convention avec les communes partenaires de la manifestation qui définit que :

- la ville de Melle perçoit les subventions sollicitées,
- les communes partenaires versent une participation de 250 € chacune, somme qui pourra être revue à la hausse en cas de subventions moins élevées qu'escompté.

### **Représentations des conseillers municipaux dans les structures extérieures**

Guy Cornut, vice président du CCAS, indique que l'analyse des besoins sociaux suit son cours (voir précédents comptes-rendus) et qu'une réunion de restitution aura lieu mi-septembre.

Il ajoute que le Plan Canicule se prépare : le CCAS recherche des visiteurs bénévoles pour rendre visite aux personnes en difficulté en cas de déclenchement du Plan.

Lucette Frappier, représentant la ville au sein du Collège, informe que de l'avancement de la restructuration du collège et qu'une classe supplémentaire de 4<sup>ème</sup> va être ouverte.

09 YD

**QUESTIONS DIVERSES**

Françoise Lemaire informe que les membres du Bureau du Comité de jumelage ont été désignés : Pierre Poupin, Maire honoraire, en est le Président.

**La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu mercredi 25 août 2010 à 18h30.**  
*La séance est levée.*

Patrice Baudry  
Secrétaire de séance

Yves Debien  
Maire

